DES MEMOIRES DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA
DEUXIÈME SERIE—1897-98
VOLUME III SECTION
LITTÉRATURE FRANÇAISE, HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, ETC.

4

Encore le P. de Bonnéchamps

1707-1790

Par M. l'Abbé AUGUSTE GOSSELIN
Docteur ès lettres

96-65

EN VENTE CHEZ
J. DURIE & SON, OTTAWA; THE COPP-CLARK CO., TORONTO
BERNARD QUARITCH, LONDRES
1897

96 65

1897
(110)

114689

IV.—*Encore le P. de Bonnécamps (1707-1790)*,

Par M. L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN, DOCTEUR ÈS LETTRES.

(Lu le 22 juin 1897.)

I

Le Mémoire que j'eus l'honneur de présenter à la Société royale, il y a deux ans, sur le P. de Bonnécamps, dernier professeur d'hydrographie au collège de Québec avant la conquête,[1] a reçu du public un favorable accueil. De la France, surtout, me sont venues plusieurs lettres de bienveillante sympathie, me félicitant d'avoir mis en relief la figure de ce modeste savant, et donné quelque idée du mouvement littéraire et scientifique du Canada à l'époque où il vivait.

C'est une histoire trop peu connue que celle de l'instruction publique au Canada sous le régime français. Je n'ai pas la prétention de l'écrire : je tiens seulement à constater que l'on visait généralement, à cette époque, à donner à la jeunesse une instruction pratique, en rapport avec les besoins du temps. Mgr de Laval ne se contente pas de fonder un séminaire : il établit à Saint-Joachim une école des arts et métiers, dont l'intendant Champigny vante plus d'une fois les bienfaisants résultats.[2] Au Séminaire même, on accoutume les élèves, durant les récréations, à des travaux utiles : et l'on peut voir encore aujourd'hui, dans une chapelle intérieure, des ouvrages de sculpture, travaillés par les élèves de MM. de Bernières et de Maizerets, que ne désavoueraient pas les hommes du métier. Quelques années plus tard, les frères Charon établissent aussi une école des arts et métiers à Montréal. Talon, écrivant à Colbert, n'a pas assez d'éloges pour M. de Queylus, qui déploie un grand zèle "pour faire élever les garçons dans son séminaire, et les filles chez des personnes du même sexe qui forment à Montréal une espèce de congrégation pour enseigner à la jeunesse, avec les lettres et l'écriture, les petits ouvrages de main".[3]

M. de Denonville se plaint de la mauvaise éducation—ne confondons pas l'éducation avec l'instruction—des enfants, et de "la grande liberté que de longue main les pères et mères ont donnée à la jeunesse, dans les familles de ceux qui sont gentilshommes, ou qui se sont mis sur le

[1] *Mémoires de la Société royale du Canada*, seconde série, t. I, p. 25.

[2] "Le Séminaire (de Québec) a un établissement considérable au cap Tourmente (Saint-Joachim), sept lieues au-dessous de Québec, où l'on élève et instruit quantité de jeunes gens, fils d'habitants; et le tout se conduit avec beaucoup d'ordre et d'avantage pour la colonie...." (Archives du ministère des Colonies. Canada, Correspondance générale, vol. XVII, Lettre de Champigny au Ministre, Québec, 20 oct. 1699.)

[3] *Ibid.*, vol. III, Mémoire de Talon à Colbert, Québec, 10 nov. 1670.

pied de le vouloir être, soit par fainéantise ou par vanité.... N'étant pas accoutumés à tenir la charrue, la pioche et la hache, toute leur ressource n'étant que le fusil, il faut qu'ils passent leur vie dans les bois, où ils n'ont ni curés qui les gênent, ni pères ni gouverneurs qui les contraignent." Le Ministre lui répond : "J'écris à l'évêque (Mgr de Saint-Vallier) de choisir de bons prêtres, capables, et qui s'appliquent principalement à instruire la jeunesse, en observant de ne pas pousser trop loin les instructions pour l'état ecclésiastique, étant important de n'y admettre que ceux qui seront nécessaires pour le bien spirituel de la colonie, sans trop multiplier le nombre des prêtres. Sa Majesté approuve extrêmement qu'on apprenne des métiers aux enfants pour devenir avec le temps de bons artisans.[1]"

Ce que l'on paraît avoir à cœur au Canada sous le régime français, c'est de voir se former une élite de marins instruits et expérimentés ; c'est de voir la jeunesse canadienne se livrer à l'étude des mathématiques et de l'astronomie, de manière à pouvoir se rendre utile dans les voyages d'explorations et de découvertes, prendre la hauteur des différents endroits parcourus, et en dresser des cartes.

Je lis dans un mémoire adressé à la cour en 1671 : "Une Académie de Marine semblerait fort utile à Québec, afin d'instruire les enfants du pays qui ne sont pas de condition à se mettre en autre métier ; après quoi on les mettrait sur des barques pour qu'ils s'accoutumassent à la mer, et on leur ferait faire ensuite quelque chose de plus pour les rendre peu à peu bons pilotes et propres à faire des découvertes. Cela vaudrait bien mieux pour eux et pour le pays que le latin qu'on leur fait apprendre...."[2]

La même année, à la demande de Talon, Martin Boutet, "excellent mathématicien," se charge de donner à Québec un cours d'hydrographie ; et désormais ce cours se continuera sans interruption jusqu'à la conquête Après Martin Boutet, vient Jean-Baptiste-Louis Franquelin, puis l'illustre découvreur du Mississipi, Jolliet. En 1687, je lis dans une lettre de MM. de Denonville et de Champigny au Ministre : "Si Monseigneur emploie le sieur Franquelin pour les cartes, nous jugeons qu'il ne saurait mieux faire que de charger les Pères Jésuites de l'instruction des enfants du pays à l'hydrographie. Ils nous promettent de faire une classe particulière pour cela...."[3]

Ce n'est cependant qu'en 1708 que les jésuites sont chargés par la cour de France de la chaire officielle d'hydrographie, ou, comme on disait alors à Québec, de *l'Ecole royale de Mathématiques*. Dans cette chaire, on voit successivement installés des hommes du plus haut mérite, comme par exemple les PP. Le Brun et Lauson. Le P. Le Brun était professeur d'hydrographie en 1717, et c'est à son sujet que MM. de Vaudreuil et Begon

---

[1] Arch. du min. des Col., Can., C. G., vol. VII, Lettre de Denonville au Ministre, Québec 13 novembre 1685 ; vol. VIII, Réponse du Ministre, 20 mai 1686.

[2] *Ibid.*, vol. III.

[3] *Ibid.*, vol. IX.

écrivaient au Ministre[1] : " Le P. Le Brun, qui enseigne ici l'hydrographie, sera payé, suivant les ordres du Conseil (de la Marine), comme les officiers, et nous tiendrons la main à ce que ses écoliers prennent ses certificats pour être reçus pilotes ou officiers sur les navires....[2] "

Le P. de Bonnécamps occupa, comme nous l'avons vu, la chaire d'hydrographie au collège de Québec, de 1744 à 1759. On aimerait à connaître les noms des jeunes Canadiens qui suivirent son enseignement. Plusieurs d'entre eux, sans doute, devinrent officiers sur nos vaisseaux ou dans nos troupes, et prirent part aux différents engagements qui précédèrent la fin de la domination française dans notre pays.

Malheureusement, je n'ai rien sur ce sujet pour compléter mon premier Mémoire.

II

En revanche, je tiens de la bienveillance d'un savant astronome de l'Observatoire de Paris, M. Bigourdan, trois lettres inédites du P. de Bonnécamps, que je suis heureux d'offrir aujourd'hui à la Société royale. Elles nous font connaître et apprécier davantage la nature de ses études, de ses travaux, de son caractère et de son talent.

Ces lettres sont adressées à Joseph-Nicolas Delisle, l'un des quatre frères—le cadet—qui brillèrent du plus vif éclat, au siècle dernier, dans le monde savant. Les trois autres étaient Guillaume, Simon-Claude, et Louis. L'aîné, Guillaume, est l'auteur d'une *Carte des Environs du Mississipi*, qui fut présentée au bureau de la Marine par M. d'Iberville, en 1701[3], et

---

[1] Arch. du min. des Col., Can., C. G., vol. xxxviii.

[2] Le certificat du professeur d'hydrographie était aussi requis pour les arpenteurs. Le 12 janvier 1753, Bigot nomme arpenteur pour le gouvernement de Montréal, J.-Bte Perrot, sur le certificat " du P. Bonnecamp, jésuite et professeur de mathématiques, daté à Québec le 22 septembre dernier, comme ledit Perrot est capable d'exercer le dit office d'arpenteur." (*Jugements et Ordonnances des Intendants*, vol. XXXIX, Ordonnances de Bigot.)

[3] Voici la description de cette carte, telle que je la trouve dans une brochure publiée à Paris en 1892, intitulée *Quatrième Centenaire de la Découverte de l'Amérique. Catalogue des Documents géographiques exposés à la Section des Cartes et Plans de la Bibliothèque Nationale*, p. 50 :

" DELISLE (Guillaume).—Carte des environs du Mississipi, par G. de l'Isle, géogr. Donnée par M. d'Iberville en 1701.—Mᵉ., 1,02 sur 0,73.

" (Belle carte donnant la route des Espagnols à la Baie St-Louis, celle de Cavelier, de la Baie St-Louis aux Arkansas, celle que les Anglais tiennent de la Caroline pour venir aux Chicassas. Les noms de villages et de villes sont accompagnés du nombre des feux. " Dans la ville de Mexique, il y a trois lieux de longueur et presque autant " de largeur, et dont les maisons sont très belles ; il y a plus de 4,000 carosses, plus " de cent églises, quantité de couvents de religieux et de religieuses ; il y a plus de " 6,000 Espagnols et Espagnoles ; il y a plus de 200,000 Indiens et Indiennes, et plus " de 100,000 esclaves noirs et blancs ; en tout plus de 400,000 habitants, sans compter " les enfants, et des richesses immenses." Cette carte embrasse en latitude l'espace compris entre Checagou et Valladolid au Mexique.)

" Bibliothèque du Dépôt de la Marine. C. 1040."

d'une autre intitulée *Carte des Antilles françaises et des Iles voisines, dressée sur les Mémoires manuscrits de M. Petit, Ingénieur du Roi*[1]. Simon-Claude et Louis s'occupèrent surtout de travaux historiques. Leur père, Claude Delisle, fut lui-même un des plus illustres savants de son temps.

Je ne sais comment ni à quelle époque le P. de Bonnécamps se mit en rapport avec Joseph-Nicolas Delisle. Il est probable cependant que ce fut à la suite de son voyage à la Belle-Rivière, où il accompagna Céloron de Blainville, en 1749. La narration de ce voyage, et surtout la carte qu'il en dressa[2], le mirent en vue, à Paris, parmi ceux qui s'occupaient de géographie et de découvertes. En 1754 Delisle lui donna connaissance de ses propres travaux, et le P. de Bonnécamps lui répondit dans l'automne par la lettre suivante :

" Québec, ce 30 octobre 1754. Monsieur, Je ne saurais assez vous remercier de la bonté que vous avez eue de m'envoyer une copie de la carte de vos découvertes dans le nord de l'Amérique. Cette partie de la géographie ignorée jusqu'à présent commence enfin à se développer, et si quelqu'un de nos savants avait le courage de marcher sur vos traces, on ne tarderait pas à avoir l'éclaircissement d'un point très intéressant pour la religion : je veux dire la communication du nouveau avec l'ancien continent.

" Quant au mémoire de l'amiral de Fonte, c'est grand dommage qu'une pièce de cette conséquence soit perdue, ou du moins qu'elle ne se retrouve qu'entre des mains étrangères et dépourvue de cette authenticité qui écarte les soupçons et ramène la confiance dans les esprits.

" J'arrive d'un assez long voyage[3] qui m'a donné occasion de faire

---

[1] " Carte des Antilles françaises et des îles voisines, dressée sur les Mémoires manuscrits de M. Petit, ingénieur du Roi, et sur quelques observations par Guillaume Delisle... Paris, l'auteur, juillet 1717.—0,37 sur 0,64.

" (Toute la partie depuis Sainte-Lucie, jusques et y compris La Grenade, est manuscrite et refaite par Ph. Buache, gendre de l'auteur.)

" Bibl. Nat. Cartes Klaproth, 573." (*Quatrième Centenaire*, p. 33.)

[2] " Carte d'un voyage fait dans la Belle-Rivière (Ohio) en la Nouvelle-France, 1743, par le R. P. Bonnecamps, jésuite mathématicien.—Ms. 0,30 sur 0,81.—Bibl. du Dépôt de la Marine. B. 4044." (*Ibid.*, p. 42).

[3] Ce voyage est mentionné dans une Ordonnance de Bigot, en date du 18 juin 1754 : " Etant nécessaire de nommer une personne capable de faire les fonctions d'Hydrographe du Roy, en l'absence du P. Bonnecamps, détaché pour le service, nous avons commis et établi le R. P. Floquet, jésuite, pour remplir la dite fonction pendant le temps de son absence seulement."

L'année précédente, le P. de Bonnécamps avait fait un autre voyage : une ordonnance de Bigot, en date du 20 juillet 1753, nous apprend qu'il avait été " envoyé dans les pays d'en-haut" :—" Ayant été obligé, pour le service de Sa Majesté, d'envoyer dans les pays d'en-haut le Sieur Bonnecamps, jésuite, géographe du Roy, et étant informé de la capacité du R. P. Billard, aussi jésuite, nous l'avons commis et établi en la dite capacité de géographe du Roy pour en faire les fonctions en l'absence du dit P. Bonnecamps." (*Jugements et Ordonnances des Intendants*, vol. XXXIX, Ordonnances de Bigot.)

plusieurs observations géographiques. Je ne manquerai pas de vous les communiquer sitôt qu'elles seront en état de paraître. J'ai l'honneur, etc., DE BONNÉCAMPS."

Delisle reçut cette lettre le 30 janvier 1755. Il fut heureux de voir le P. de Bonnécamps si résolument engagé dans la voie des observations scientifiques. Il lui écrivit de nouveau pour le féliciter de ses travaux, et se permit de lui faire quelques remarques.

Le P. de Bonnécamps lui répondit dans l'automne de 1755. Sa lettre nous fait connaître au prix de quelles fatigues et de quels ennuis se faisaient alors ces excursions scientifiques, de quelle provision de patience il fallait être pourvu pour n'y pas succomber, et quel mérite on avait de se livrer à ces travaux tout en se rendant compte qu'on n'avait pas ce qu'il fallait pour opérer avec précision.

Du reste, les beaux jours des observations scientifiques sont désormais passés. La guerre de Sept Ans vient d'éclater en Europe, et le mouvement des hostilités se propage à travers les forêts, les rivières et les lacs de la Nouvelle-France. L'année 1755 fut témoin des scènes lugubres et odieuses de la dispersion des Acadiens ; elle vit aussi la glorieuse bataille de la Monongahéla et la défaite du baron Dieskau. Pendant que nos intrépides bataillons s'élancent de côté et d'autre pour défendre le sol de la patrie, le P. de Bonnécamps, au collège de Québec, se livre à ses études favorites, recueille ses notes, complète ses travaux. Il écrit à Delisle :

"Québec, 23 octobre 1755. Monsieur, Dans la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire l'année dernière, je vous avais promis de vous envoyer cette année la carte des lacs Ontario, Erié et Huron, avec celle de l'Ohio ou Belle-Rivière, corrigée ; mais n'ayant pu vérifier à Québec quelques-unes des hauteurs que j'ai prises dans mon voyage, j'ai été obligé d'interrompre mon ouvrage, et d'en remettre la continuation jusqu'à ce qu'un temps plus favorable me permette de reprendre les mêmes hauteurs, et de voir par la comparaison que j'en ferais avec la latitude de Québec si elles sont exactes, ou du moins de quelle quantité est l'erreur.

"Vous me paraissez approuver la méthode dont je me suis servi pour fixer les principaux points de la route que j'ai tenue. Cependant vous souhaiteriez avoir quelques longitudes déterminées par des observations astronomiques. Je conviens avec vous que rien ne serait plus propre à rectifier l'estime des distances, qui, malgré les plus grandes attentions, n'est jamais sans erreur.

"Mais quand vous saurez la façon dont on voyage dans ce pays, vous n'aurez pas de peine à avouer que la chose est presque impossible : on a pour voiture un canot d'écorce, qui peut à peine contenir les choses les plus nécessaires à la vie ; d'ailleurs on part à une ou deux heures du matin, et l'on ne campe que longtemps après le coucher du soleil. Si l'on fait des stations, ce n'est que dans de mauvais temps, qui permettent aussi peu d'observer que de marcher. J'ai été même obligé, dans le lac Erié,

de me séparer tout à fait du convoi pour prendre hauteur aux environs de la baie de Sandouski. Pour avoir quelque chose de bien exact, il faudrait que le géographe fût maître de diriger sa route, et non pas obligé comme je l'ai été de suivre un détachement de troupes qui marchent au gré de l'officier qui les commande.

" Je vous dirai pourtant que dans plusieurs de mes différences en latitudes estimées, la plus grande erreur que j'aie trouvée n'a pas passé 2′, ce qui n'en saurait donner une idée bien considérable dans l'estime du chemin, surtout quand on a couru sur des rumbs de vent un peu éloignés de l'est ou de l'ouest.

" Sans rien ôter à M. Deshayes [1] de ce qui est dû à son mérite, j'ose affirmer que la latitude de Québec qu'il a déterminée de 46° 55′ est trop forte de 7′ ou 8′. Cet excès vous surprend. Mais si vous aviez comme moi sous les yeux l'instrument dont il s'est servi, votre surprise cesserait bientôt : c'est une planchette de bois d'environ 8⅔ pouces de diamètre, et garnie d'un limbe de cuivre divisé en 360°, qui ont tout au plus chacun ⅝ de ligne. Or, avec un tel instrument un observateur, quelqu'exercé qu'il soit, peut-il répondre de 7′ ou 8′ ?

" Pour ce qui est de la longitude de cette même ville, je crois qu'il la fait trop petite de près de 2′ : du moins, après plusieurs observations, nous l'avons trouvée, M. de Lotbinière et moi, de 4 h. 50′ et quelque chose de plus. Ce surplus est encore indéterminé, attendu qu'il y a eu quelques variations dans le nombre des secondes ; mais j'espère, avant un an, n'avoir plus de scrupules sur cette matière.

" J'ai lu avec un véritable plaisir la dissertation que vous avez composée pour rendre au journal de l'amiral de Fonte ou Fuente le degré de probabilité que la prévention semblait lui avoir ôté. Il faut l'avouer, vos réponses sont satisfaisantes, et ne laissent aux contradicteurs aucune bonne raison de douter. Cependant, permettez-moi de vous faire une objection que je suis étonné qu'on ne vous ait pas faite. Il est rapporté dans ce journal (page 22) *qu'ils avaient* (l'amiral de Fonte et le capitaine Leonardo) *avec eux deux jésuites, dont l'un accompagna le capitaine Leonardo dans sa découverte, lesquels s'étaient avancés jusqu'au 66° de latitude septentrionale dans leurs missions et avaient fait des observations fort curieuses.* Or, c'est une chose constante qu'aucun jésuite du Canada n'a encore pénétré si avant dans le nord de l'Amérique, et que nous n'avons jamais eu d'établissement dans une ville appelée Conasset. Si l'on suppose que les Jésuites en question étaient Espagnols, il faut vérifier la supposition, ce qui est aisé : il ne s'agit que d'écrire en Espagne et de s'informer des Jésuites mêmes s'ils n'ont point eu connaissance de Conasset,

[1] Auteur d'une carte, ainsi désignée dans la brochure *Quatrième Centenaire*, p. 8. " Cartes des côtes habitées du Canada, par paroisses et par seigneuries.—Ms sur calque vers 1686.—1,15 sur 0,30. (Avec les noms des seigneuries.) Archives, Dépôt des Cartes, Affaires Etrangères, Nouveau fonds."

ville indienne située dans l'Amériq ue septentrionale vers les 65° de latitude, comme vous l'avez placée dans votre première carte, ou vers les 55°, comme on la voit dans la deuxième, et dans laquelle ils avaient des missionnaires en 1640. S'ils répondent affirmativement, les découvertes de l'amiral de Fonte pourront passer pour réelles. Cependant la rencontre du capitaine Shapely, Bostonnais, demanderait encore quelques éclaircissements. On pourrait les trouver, je pense, dans les registres de l'amirauté de Boston, car il n'est pas vraisemblable que Shapely soit parti du port de cette ville sans que quelqu'un en ait eu connaissance.

" Quant à la mer d'ouest, je ne puis vous en dire autre chose, sinon que ceux que l'on a envoyés jusqu'à présent pour en faire la découverte, sont revenus, à la vérité, bien chargés de pelleteries, mais aussi peu instruits de ce qui concernait le principal objet de leur mission qu'ils l'étaient avant de partir.

" Permettez-moi, avant de finir cette lettre, de vous demander la continuation de votre amitié, et de vous assurer que personne n'est avec plus d'attachement et de respect que moi, monsieur, votre très humble, etc., DE BONNÉCAMPS."

Il s'agit dans les deux lettres que nous venons de citer, de Barthélemi du Fuentès, " navigateur espagnol ou portugais, dont les voyages réels ou imaginaires, dit Michaux, ont occasionné de longues dissertations entre les savants, et dont l'existence même n'a pu être prouvée". Vancouver écrit au sujet de ce navigateur légendaire : " Je ne prétends pas nier positivement les découvertes de Fuentès ; il me suffit d'avoir prouvé l'invraisemblance de sa narration."

Delisle fit une dissertation sur le prétendu voyage de Fuentès, pour en prouver la réalité ; et il la présenta à l'Académie des Sciences en 1750. C'est cette dissertation que le P. de Bonnécamps venait de lire " avec un véritable plaisir". Cependant, d'après l'ensemble de sa lettre, bien qu'il affirme par courtoisie que les réponses de Delisle " ne laissent aucune bonne raison de douter", il est évident qu'il lui restait des doutes sur la réalité du voyage de Fuentès.

Il est plus que probable qu'il en est de ce voyage de Fuentès comme de la prétendue expédition de Jean Bourdon à la mer du Nord, en 1656, au sujet de laquelle notre excellent collègue, M. Roy, a clairement prouvé qu'elle n'a pu avoir lieu, et que tout ce qu'on en a dit et écrit n'est appuyé que sur " une pièce apocryphe, fabriquée après coup. Il paraît, ajoute-t-il, que les diplomates de cette lointaine époque, tant en Angleterre qu'en France, n'étaient pas fort scrupuleux sur l'emploi des pièces controversées." [1] L'Amérique du Nord était une proie qui excitait la convoitise des nations européennes : c'était à qui aurait un document à exhiber pour prouver priorité de prise de possession.

---

[1] *Bulletin des Recherches historiques*, vol. II, 1re livraison, p. 8.

L'année 1756 vit arriver à Québec plusieurs brillants officiers français, Montcalm, Lévis, Bourlamaque et Bougainville, "qui devint plus tard, dit Gautier, une des grandes illustrations maritimes de la France". Ces officiers distingués lièrent connaissance avec l'élite de la société canadienne de l'époque, avec le clergé séculier, avec les jésuites du collège ; et lorsque le P. de Bonnécamps passa en France dans l'automne de 1757, Bougainville, écrivant à son amie et protectrice, Mme Hérault, lui recommanda le savant jésuite :

"Québec, 8 novembre 1757... J'avais donné une lettre pour vous à cet infortuné La Rigaudière. Son aventure m'a tellement effrayé que j'ai impitoyablement refusé des lettres à tous ceux qui, en partant d'ici, m'en ont demandé. Que sais-je, moi, s'il ne leur prendra pas la fantaisie de faire quelque grosse sottise ? J'ai cependant excepté le P Bonnecamp[1] que mon frère vous présentera. C'est un jésuite, qui n'en a que la robe ; vous trouverez seulement qu'il parle un peu vite."[2]

Voilà sur la personne du P. de Bonnécamps un détail intéressant que l'on n'aurait peut-être jamais connu, sans cette confidence toute familière de Bougainville.

Notre jésuite passa en France le long hiver de 1757-58. Il eut occasion de visiter souvent, à Paris, son ami et correspondant Joseph-Nicolas Delisle, et fit connaissance avec sa famille. Puis il repassa au Canada, en même temps que le P. de Glapion, au printemps de 1758.

III

La domination française en Amérique est sur son déclin. Encore un peu de gloire, encore quelques actions d'éclat, comme par exemple la bataille de Carillon ; mais il est facile de voir que la partie n'est plus égale entre les gros bataillons anglais et les troupes intrépides mais numériquement trop faibles de l'armée canadienne. Le P. de Bonnécamps se rend bien compte de la situation ; et dans l'automne il écrit à Delisle, non plus cette fois pour lui parler d'observations scientifiques, mais pour lui raconter les principaux événements militaires de l'année, l'affaire de Carillon, la prise de Louisbourg, et surtout pour le prévenir du sort inévitable qui attend la colonie française : on remarquera, du reste, la sagesse des remarques qu'il fait à ce sujet :

"Québec, 30 octobre 1758. Monsieur, Je ne saurais assez vous remercier de toutes les marques d'affection et de bienveillance que vous

[1] Le fait que tout le monde écrivait sans accent aigu le nom de notre jésuite semble prouver qu'au moins ce nom se prononçait sans accent. D'un autre côté, il paraît que le père signait *de Bonnécamps*—nous avons donné un fac-simile de sa signature dans notre premier mémoire : nous continuons donc à écrire son nom comme il l'écrivait lui-même.

[2] *Les Français au Canada, la Jeunesse de Bougainville et la Guerre de Sept Ans*, par René de Kerallain. Paris, 1896, p. 96.

m'avez données pendant mon séjour à Paris, et je vous prie d'être bien persuadé que je ne laisserai échapper aucune occasion de vous en témoigner ma vive reconnaissance.

" Depuis mon arrivée à Québec, je n'ai pu faire aucune observation ; car à peine ai-je débarqué, qu'on m'a fait monter à Montréal pour des affaires de la mission.

" Nous avons eu une assez heureuse traversée : elle a été même plus courte que je ne comptais ; nous n'avons mis que trente-quatre jours à nous rendre de l'île d'Aix à Saint-Barnabé : c'est l'endroit où tous les vaisseaux mouillent pour la première fois en arrivant de France. Ce mouillage est environ à soixante lieues de Québec.

" Nous avons eu quelques avantages sur l'Anglais, en ce pays : la bataille du 8 juillet, que nous avons gagnée, a quelque chose de surnaturel : les ennemis, au nombre de 15 à 16,000 hommes, dont près de la moitié étaient de vieilles troupes d'Angleterre, vinrent nous attaquer à Carillon. Nous n'avions à leur opposer que 2,900 hommes de troupes réglées et 400 miliciens. Le malheur voulut qu'il ne se trouva pas un seul sauvage à cette action[1].

" Le combat commença vers midi et demi, et ne finit qu'à sept heures du soir. Nos officiers français assurent qu'ils n'ont jamais vu un feu plus continuel et plus vif : c'est pour dire qu'il ne cessa pas un seul instant pendant sept heures. Nous devions être écrasés, car le seul avantage qu'avaient nos troupes sur celles de l'ennemi était un méchant retranchement fait la veille avec des arbres qu'on avait abattus à la hâte, et qu'on n'avait pas eu le temps de revêtir de terre. Les Anglais ont perdu dans cette action environ 4,000 hommes. Notre perte se monte à 250 hommes, tant tués que blessés.

" Cette victoire a été contrebalancée par la perte de Louisbourg, qui fut obligée de capituler le 27 juillet. On s'était flatté ici que les Anglais échoueraient devant cette place. Il paraissait même par les lettres écrites de cette ville qu'il n'y avait rien à craindre pour elle : apparemment qu'on ne comptait pas que les Anglais dussent y venir avec une aussi formidable artillerie que celle qu'ils ont conduite. Elle consistait dans plus de cent trente bouches à feu, environ trente mortiers et cent canons du plus gros calibre.

" Une faute que l'on a faite, à mon avis, dans la défense de cette place, a été de n'avoir pas employé tout ce qu'on avait de forces pour empêcher la descente. C'était là le seul moyen de conserver cette place, qui n'avait d'autre défense que son enceinte, avec un fossé et un chemin couvert, sans aucun ouvrage extérieur qui défendît le corps de la place et pût faire acheter bien cher aux ennemis cette conquête.

[1] Ceci fait voir comme on appréciait les services que les Sauvages, avec leur manière toute particulière de faire la guerre, rendaient à nos troupes, lorsqu'on savait se les attacher.

" Ajoutez à cela que les murs sont faits avec du mortier dont le sable est salé : or il est constant par l'expérience que le sable marin ne s'amalgame point avec la chaux et fait de très mauvais mortier : aussi tous les printemps y avait-il quelques réparations à faire aux murailles.

" Environ 1,000 ou 1,200 Anglais se sont présentés au Fort Duquesne, et y ont été défaits ; mais ils doivent être suivis par 6,000 hommes, qu'il ne sera pas aussi aisé de défaire.

" En un mot, pour vous dire les choses telles qu'elles sont, c'est qu'on ne devra point être surpris en France si le Canada tombe entre les mains des Anglais. Ils ont sur pied plus de 60,000 hommes, et à peine en avons-nous 12,000 à leur opposer.

" On se flatte ici que la paix se fera en Europe. Elle pourra se faire en Allemagne ; mais l'Anglais ne voudra peut-être pas la paix. Il y a longtemps qu'il a envie d'avoir le Canada. Jamais l'occasion n'a été si belle pour lui ; et par malheur pour nous, il le voit aussi bien que nous : ainsi je doute fort que si la paix se fait on veuille nous y comprendre.

" Si la Hollande et l'Espagne entendaient leurs véritables intérêts, elles se joindraient à la France pour la défense du Canadá ; mais je ne sais quelle inimitié secrète et invétérée leur fait sacrifier leurs propres intérêts au plaisir malin de voir la France dépouillée de ses colonies. Au reste, si nous avons le malheur de perdre le Canada, les colonies espagnoles courent de grands risques : leur salut dépend du nôtre. Les Anglais disent ouvertement que sitôt qu'ils auront fini la guerre avec France, ils ne tarderont pas à la déclarer à l'Espagne. Leur projet est de s'emparer de l'Amérique ; et ce projet n'est point aussi chimérique qu'on pourrait le croire à Versailles ou à Madrid...

" Si la France n'a pas pu défendre ses possessions en Amérique, comment les défendra l'Espagne ? Sa marine est fort inférieure à la nôtre, quelque faible qu'elle soit. D'ailleurs la France se joindra-t-elle à elle pour l'aider à défendre ses colonies ? Il est à présumer que la France la défendra comme elle nous a défendus.

" Oserais-je prendre la liberté de vous prier de vouloir bien vous charger de m'acheter sept cartes, savoir : les quatre principales parties du monde, une mappemonde, la carte de la France dressée sur les mémoires de l'Académie, celle du Canada, et un plan de Paris, et de me les envoyer par duplicata. La personne qui veut faire cette emplette demande du beau et du bon ; ainsi je vous supplie de ne rien épargner. Le frère Duval qui demeure au collège Louis-le-Grand est chargé de vous remettre l'argent nécessaire pour cette emplette.

" Mille pardons de la liberté que je prends d'en user ainsi : je me flatte que si vous me trouvez bon à quelque chose vous ne ferez pas difficulté de m'employer et j'ose vous assurer que j'en saisirais l'occasion avec bien du plaisir.

"Permettez-moi de vous demander la continuation de votre amitié, et faites-moi l'honneur de me croire, avec le plus sincère et le plus respectueux attachement, monsieur, votre très humble, etc., DE BONNÉCAMPS.

"Je vous prie de vouloir bien dire cent choses de ma part à Madame de l'Isle."

Le P. de Bonnécamps n'avait plus qu'une année à passer au Canada. Après la capitulation de Québec, dans l'automne de 1759, il retourna définitivement en France, et alla, comme je l'ai dit dans mon premier mémoire, résider à Caen. On l'y trouve du moins en 1761, enseignant les mathématiques au collège. C'est là qu'il était probablement encore lorsque survinrent les décrets de 1762 supprimant la Compagnie de Jésus et enlevant aux jésuites le droit d'enseigner en France.

IV

J'écrivais dans mon premier mémoire, d'après les notes que m'avait obligeamment fournies l'archiviste du collège Sainte-Marie de Montréal : "A partir de cette date (1762), on ne retrouve nulle part le nom du P. de Bonnécamps..., et l'on ne connaît ni l'endroit ni la date de la mort de cet homme de bien..."

Je viens de trouver son nom là où je ne m'attendais guère de le rencontrer. En feuilletant des documents absolument inédits, que l'archevêché de Québec a eu l'heureuse pensée de faire copier aux archives maintenant ouvertes du Vatican, j'ai trouvé à ma grande surprise, dans la correspondance de l'abbé de L'Isle-Dieu, non seulement le nom du P. de Bonnécamps mentionné plusieurs fois, mais la copie d'une lettre qu'il écrivit à ce vénérable prêtre quelques années après la suppression de la Compagnie en France. Cette lettre nous permet de retracer une partie jusqu'ici inconnue de la carrière du P. de Bonnécamps ; elle nous peint aussi très bien son caractère.

Avant de la citer, cependant, faisons connaître le personnage éminemment distingué et vertueux auquel elle était adressée.

Pierre de Larue, abbé de l'Ile-Dieu,[1] demeurait à Paris, et y exerça durant près d'un demi siècle les fonctions de vicaire général des évêques de Québec. Il était leur agent auprès du saint-siège et de la cour de France. C'est lui qui recevait ordinairement leur correspondance, écrivait en leur nom à la propagande ou au ministère de la Marine, pressait

[1] Abbaye de l'Isle-Dieu, *Insula Dei*. Abbaye de l'ordre des Prémontrés, diocèse de Rouen, à 4 lieues de la ville, dans une île de la rivière d'Andèle. Elle était fille de l'abbaye de Silly et fut fondée par Réginald, seigneur de Pouilly, et Gilbert de Vacueil, châtelain de Beauvais. La fondation remonte à 1187. Pierre de Larue, abbé commendataire de l'Isle-Dieu, fut nommé en 1722 : il était le trente-sixième abbé. Les revenus de l'abbaye, au XVIIe siècle, se montaient à 3,500 francs. L'abbaye était sous le patronage de la sainte Vierge. Nous sommes obligé à M. l'abbé Verreau pour ces renseignements.

le règlement de leurs affaires, et leur transmettait les réponses à leurs demandes.

On s'adressait à lui "des différentes colonies du diocèse de Québec", comme on disait alors : de l'Acadie, de la Louisiane, des Tamerois, du Détroit, de Montréal, de Québec ; il faisait des extraits des lettres qui lui étaient adressées, notait avec ordre les demandes et les raisons qui les appuyaient, puis soumettait le tout au Ministre. Celui-ci mettait ordinairement en apostille sa réponse ou sa décision, que l'abbé de l'Isle-Dieu se hâtait de faire connaître à ses correspondants.

Ses fonctions de vicaire général de Québec datent de 1730, sous Mgr Dosquet, qui n'était encore que coadjuteur de Mgr de Mornay ; et il les exerça sans interruption jusqu'en 1777. Il fut alors remplacé par M. de Villars, qui reçut de Mgr Briand des lettres de vicaire général et s'occupa à son tour de la correspondance de Québec. M. de Villars écrivait au cardinal Castelli, préfet de la propagande, le 9 novembre 1778 : "M. l'abbé de l'Isle-Dieu n'est plus en état de pouvoir suivre cette correspondance à cause de ses infirmités et de son grand âge, qui est de près de 91 ans." Parlant ensuite de lui-même : "J'ai passé, disait il, douze années révolues dans le séminaire des Missions étrangères de Québec,[1] et depuis plus de vingt ans je suis chargé du soin de ses affaires en France. Il y a un an que Mgr de Québec m'a confié les siennes.[2]"

On aura une idée du désintéressement de ces hommes apostoliques et de la reconnaissance que leur doit l'Eglise du Canada, lorsqu'on saura qu'ils exerçaient gratuitement toutes ces fonctions, et qu'ils prenaient même la plupart du temps à leur charge les frais de port de la correspondance, qui étaient pourtant considérables. M. de Villars écrivant un jour au cardinal préfet de la propagande : "Je supplie Votre Eminence, dit-il, de me faire passer ses réponses sous l'enveloppe de Mgr le Nonce ; je fais la guerre à mes dépens depuis six ans que je suis chargé des affaires de Mgr de Québec, et les seuls ports de lettres sont un objet.[3]"

L'abbé de l'Isle-Dieu ne vint jamais au Canada. Nous voyons cependant par sa correspondance, spécialement par ses lettres à M. Rouillé et au duc de Choiseul,[4] qu'il connaissait parfaitement et dans toutes ses parties l'immense diocèse de Québec, ses communautés, ses principales missions. Il s'intéressait vivement à tout ce qui pouvait procurer le bien de l'église du Canada. Voyons, par exemple, comme il souhaite, avec Mgr de Pontbriand, que l'Hôpital général de Montréal

[1] M. de Villars fut supérieur du séminaire de Québec, de 1750 à 1756.

[2] Archives de la propagande.

[3] Archives de la propagande, Lettre de M. de Villars au card. Castelli, 12 août 1783.

[4] Archives de M. l'abbé Verreau, Mss Viger, Correspondance inédite de l'abbé de l'Isle-Dieu avec M. Rouillé et le duc de Choiseul sur les affaires du diocèse de Québec.—M. Viger nous apprend dans une note que c'est M. Holmes qui fit faire une copie de cette correspondance et l'apporta de Paris en 1837.

passe définitivement à Mme d'Youville, et l'intérêt qu'il porte à la communauté naissante des sœurs grises :

" Je rendrai compte ci-après, écrit-il à M. Rouillé, des propositions que fait la dame Veuve Youville, qui est actuellement à la tête du gouvernement de l'Hôpital-Général de Montréal. Voici les termes dont m'en parle M. l'Evêque de Québec : " C'est, dit ce Prélat, une de ces personnes " d'un rare mérite, et je pense que cet hôpital sera bien entre ses mains." L'abbé de l'Isle-Dieu ajoute : " La Dame d'Youville me fait envisager que si la cour voulait lui accorder des Lettres patentes pour la petite communauté de *Filles de Piété* qu'elle a formées au service des pauvres et au soulagement des malades, elle est sûre de rassembler 8,000 francs qu'elle m'enverra bientôt pour acquitter les dettes de l'hôpital...Elle ajoutera l'instruction au soulagement des pauvres, le soin des femmes à celui des hommes, par conséquent le soulagement des deux sexes. Cette nouvelle petite communauté se consacrerait non seulement à l'instruction des filles, mais à retirer du libertinage les personnes de mauvaise vie, sans que le temps et les soins qu'elles y donneraient fissent aucun tort au soulagement des pauvres malades..."

Ailleurs, il s'occupe des ursulines de la Nouvelle-Orléans : " Elles me demandent, dit-il encore à M. Rouillé, de leur faire l'emplette de livres pour leurs écoles, comme des alphabets, des psaumes, des livres français pour apprendre à lire à leurs pensionnaires, externes et négresses,[1] quelques livres de piété et surtout des heures, dont elles prétendent qu'aucun marchand ne porte dans la colonie : aussi prétendent-elles qu'il ne s'en trouve plus et que tout le monde en manque. Elles n'y ont pas, non plus, de catéchismes pour l'instruction des enfants : ainsi il est difficile qu'elle soit uniforme.

" J'avais eu le dessein de leur en faire ou d'en adopter un tout fait en France, en prenant la précaution de faire imprimer en tête un mandement par forme d'instruction propre à la colonie, et que je n'aurais fait partir qu'après vous l'avoir communiqué pour le faire examiner par qui vous auriez jugé à propos, monsieur ; mais les circonstances de la guerre ont dérangé ce projet, que mes mauvais yeux auraient présentement (1746) peine à exécuter.

" A l'égard des livres que demande la supérieure des Ursulines de la Nouvelle-Orléans, je les crois très nécessaires, et je voudrais de tout mon cœur pouvoir en faire un présent à la colonie ; mais l'état actuel de mes affaires ne me le permet pas. Je leur en avais fait en 1746 une petite pacotille, qui montait à 150 fns. Le tout a été perdu avec mes lettres. Si j'avais actuellement une vingtaine de pistoles, dont la cour voulût bien gratifier cette maison, je recommencerais sur nouveaux frais, en y ajoutant

[1] L'esclavage était alors généralement admis dans le sud de l'Amérique du Nord : " Les ursulines de la Nouvelle-Orléans ont été obligées d'acheter 24 testes de Nègres pour le prix de 30,000 francs." (Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu à M. Rouillé, 1746.)

ce que je pourrais quêter d'ailleurs ; mais les temps et les circonstances m'empêchent de rien demander..."

Et puis, après la capitulation de Louisbourg, en 1758, et la cession à l'Angleterre des possessions françaises dans le golfe Saint-Laurent, quel intérêt ne montre-t-il pas aux pauvres missionnaires qui desservaient cette contrée ! Il envoie au duc de Choiseul un "Tableau sommaire des missionnaires séculiers qui étaient à l'île Royale et à Louisbourg, sa capitale, à l'île Saint-Jean et au port Lajoye, son fort, à l'Acadie française et anglaise et à la rivière Saint-Jean", il lui expose "ce qu'ils sont devenus", et le supplie de leur faire tenir "ce qui peut leur être actuellement dû des pensions que la cour leur faisait à chacun dans leurs postes". Il s'intéresse spécialement aux pauvres religieuses de la congrégation de Notre-Dame : "Je ne puis m'empêcher, dit-il, de supplier Mgr le duc de Choiseul de jeter un coup d'œil de compassion sur les trois pauvres filles de la congrégation de Louisbourg, qui sont actuellement à La Rochelle, et à qui M. Berryer (faute de fonds) ne put fixer qu'une pension de 260 fm à chacune, dont sûrement elles ne peuvent subsister et fournir à leur entretien[1]."

L'abbé de l'Isle-Dieu inclinait toujours vers les mesures de conciliation, de préférence à celles de rigueur. Il raconte lui-même à M. Rouillé ce qu'il fit, à l'occasion des grands désordres causés en Acadie par l'eau-de-vie que "les Anglais s'étaient imaginés de distribuer et de verser aux Sauvages" en 1736 et 1737 :

"Sur les plaintes, dit-il, qui en vinrent à la cour de la part des missionnaires, et dans une circonstance où M. Dosquet, évêque de Québec, était à Paris, M. le cardinal de Fleury, premier ministre, parut désirer que l'abbé de l'Isle-Dieu, en qualité de vicaire général de tout le diocèse, eût recours aux censures de l'Eglise, et qu'il portât une excommunication encourue par le fait contre ceux qui distribuaient de l'eau-de-vie aux Sauvages qui en boiraient avec excès.[2]

"L'abbé de l'Isle-Dieu prévoyant bien que cette voie ne réussirait pas vis-à-vis des Anglais, et que la peine canonique pourrait irriter les Sauvages, et non pas les retenir, s'imagina de recourir à la voie de douceur et de persuasion.

"Il écrivit une lettre circulaire en forme d'Instruction pastorale, qui fut traduite en langue micmaque et expliquée aux Sauvages par les missionnaires. Le nom et les ordres du Roy qu'on y fit entrer, l'intérêt que Sa Majesté prenait à leur conservation, l'esprit de religion et de subordination que peu à peu on fit revivre en eux, l'horreur qu'on leur donna pour l'état où les réduisait cette liqueur..., toutes ces réflexions réunies et toutes ces raisons comprises et combinées par les chefs des Sauvages, chan-

[1] Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu à M. Rouillé, 1746.

[2] Il est à noter que le cardinal de Fleury, près d'un siècle après Mgr de Laval, proposait, lui aussi, d'employer les censures de l'Eglise pour arrêter la traite de l'eau-de-vie.

gèrent tout à coup leurs idées et réprimèrent l'avidité qu'ils avaient pour l'eau-de-vie, dont ils ne voulurent plus user que pour la nécessité.

" On vit renaître en eux le respect pour la religion, la déférence aux avis de leurs missionnaires, leur attachement pour l'Etat et pour le Roi, leur ancienne amitié pour les habitants français, qu'ils ont depuis regardés comme leurs frères, dont ils sont devenus les protecteurs et l'appui... On en a vu un exemple dans la prise de Louisbourg, où les Sauvages micmacs ont fait la plus forte et la plus courageuse défense [1]."

La prudence et la sagesse de l'abbé de l'Isle-Dieu lui faisaient éviter toute ingérence dans la politique : écrivant un jour au cardinal préfet de la propagande : " J'ai toujours eu pour maxime, dit-il, depuis trente-sept ans qu'en qualité de vicaire général j'ai eu la correspondance de nos missions françaises dans l'Amérique septentrionale, qu'il ne fallait jamais que nos missionnaires se mêlassent en rien du gouvernement temporel ; et cela m'a toujours très bien réussi aussi bien qu'à eux, grâce à Dieu et à sa divine providence, qui veille toujours efficacement sur et pour ceux qui s'y confient...[2] "

Par ses vertus et ses éminentes qualités l'abbé de l'Isle-Dieu s'était acquis l'estime et la confiance de tout le monde. Il jouissait d'une si grande autorité morale, que lorsque la Louisiane fut cédée à l'Espagne par le traité de Paris, on eut recours à lui pour obtenir par son influence et sa médiation que les colons français acceptassent de bon cœur le nouveau régime. Le secrétaire de l'ambassade espagnole auprès de la cour de France lui écrivit le 25 novembre 1765 :

" Vos conseils, monsieur, et vos lumières, joints à la profonde connaissance que vous avez du pays nous seraient très utiles pour nous mettre en état de faire de la Louisiane une colonie florissante ; et je me flatte que vous ne voudrez pas nous les refuser, connaissant votre honnêteté, votre zèle pour la religion, et votre attachement pour une cour et pour une nation intimement amie de la vôtre, et dont les intérêts et les vantages doivent être à jamais les mêmes...[3]."

V

Par le traité de Paris (10 février 1763), la France, qui cédait la Louisiane à l'Espagne, céda à la Grande-Bretagne le Canada et toutes ses possessions dans le golfe Saint-Laurent, sauf les petites îles de Saint-Pierre et de Miquelon, qu'elle se réserva pour l'usage de ses pêcheurs.

---

[1] Lettre à M. Rouillé, 1751.

[2] Archives du Vatican, Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu au cardinal Castelli, 15 juin 1767.

[3] *Ibid.*, Lettre de M. Magallon, secrétaire d'ambassade de la cour d'Espagne, à l'abbé de l'Isle-Dieu, Fontainebleau, 25 nov. 1765.

Si l'on en croit l'abbé de l'Isle-Dieu,[1] ces petites îles " n'auraient jamais fait partie de l'évêché de Québec". Il veut dire sans doute que les évêques de Québec n'eurent jamais occasion d'y faire acte de juridiction, car leur diocèse comprenait toutes les possessions françaises de l'Amérique septentrionale. Quoi qu'il en soit, sitôt après la cession du Canada à l'Angleterre, les évêques de Québec, devenus sujets anglais, "ne pouvant pas communiquer" facilement avec Saint-Pierre et Miquelon, l'abbé de l'Isle-Dieu s'occupa de mettre ces îles en rapport avec le saint-siège. Bon nombre de Français et surtout beaucoup de familles acadiennes allaient s'y établir : il fallait leur procurer des secours spirituels. Il réussit à faire nommer un préfet et un vice-préfet apostoliques pour les îles Saint-Pierre et Miquelon.

Mais quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre que la cour de France l'avait devancé, et que deux jésuites étaient déjà rendus sur ces îles, n'ayant d'ailleurs d'autre juridiction que les pouvoirs qu'ils avaient pris, en partant, de l'évêque de La Rochelle. Ces deux jésuites n'étaient autres que le P. Ardilliers, et notre P. de Bonnécamps lui-même, qui, privé du droit d'enseigner les mathématiques en France, n'avait pas voulu laisser échapper l'occasion qui se présentait de travailler au saint ministère. L'abbé de l'Isle-Dieu se hâta de leur écrire pour avoir des explications.

Nous n'avons pas sa lettre ; mais nous avons la réponse du P. de Bonnécamps : ce document, que nous croyons absolument inédit, peint bien le caractère de l'homme, et la situation un peu étrange que ces deux religieux s'était faite aux îles. Il est curieux de voir se répéter ainsi, après cent ans d'intervalle, la fameuse question de la juridiction de l'archevêque de Rouen.

Voici la lettre du P. de Bonnécamps à l'abbé de l'Isle-Dieu :

" A l'Isle Saint-Pierre, 15 juin 1766. Monsieur, M. l'abbé Ardilliers, aumônier du Roy, faisant les fonctions de curé à Miquelon, m'a communiqué la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire. Tout y respire le zèle dont vous êtes enflammé pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, tout démontre un digne ministre du Seigneur. Mais, permettez-moi de vous le dire, il paraît que vous êtes mal informé de ce qui se passe dans nos îles par rapport à la religion et à l'administration des sacrements. L'île Saint-Pierre, non plus que celle de Miquelon, n'est point privée de pasteur, et l'on y a érigé un temple très décent, où les fidèles ont la consolation d'assister tous les jours, quand ils le peuvent, à la célébration du saint sacrifice de nos autels.

" A vous parler franchement, j'ai été dans la dernière surprise quand j'ai lu dans votre lettre que les habitants de cette île étaient sans guide et sans ministre pour les conduire dans les voies du salut et les faire participer aux grâces attachées à la réception de nos augustes sacrements. En effet, j'ai tâché jusqu'à présent de remplir autant qu'il est en moi tous

[1] Voir sa lettre au cardinal préfet de la propagande, du 21 juillet 1766, citée plus loin.

les devoirs d'un bon pasteur. Si j'ai eu le malheur d'y manquer, comme cela peut être, ça toujours été contre ma volonté, et non jamais sans repentir et sans regret.

" Quant à la juridiction que nous avons ici sur les consciences, nous la tenons de Mgr l'évêque de La Rochelle,[1] dans l'évêché duquel s'est fait notre embarquement. Etait-il en droit de nous la donner ? Il paraît qu'oui ; du moins M. de Menou, grand vicaire de La Rochelle,[2] l'assure dans une lettre qu'il écrit à M. Couturier, supérieur général de Saint-Sulpice. Une telle assurance fait notre confiance, et doit suspendre vos alarmes. D'ailleurs, monsieur, nous croyez-vous, mon confrère et moi, assez téméraires pour nous ingérer dans le ministère sans être envoyés par ceux à qui seuls il appartient de le faire ? Ce n'est pas nous rendre la justice que, j'ose le dire, nous méritons ; c'est nous prendre, passez-moi cette expression, pour des aventuriers, ou du moins pour des ignorants qui ne connaissent pas la hiérarchie ecclésiastique, ni la dépendance où sont les ministres du second ordre pour l'exercice de leurs fonctions. On la connaissait parfaitement, cette dépendance, dans le corps qu'on vient de détruire en France, et dont nous étions membres, M. Ardilliers et moi ; on ne peut donc pas nous soupçonner de ne l'avoir pas connue, et encore moins d'avoir voulu nous y soustraire, ne pouvant le faire qu'aux dépens de nos consciences et de celles du peuple confiées à nos soins.

" Si nous n'avons pas eu recours à vous pour obtenir l'approbation dont nous avions besoin, vous ne devez pas en être surpris. Nous n'avons ni l'un ni l'autre l'honneur de vous connaître. Au surplus, quand même nous eussions su que feu Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, vous avait nommé son grand vicaire pour les missions répandues dans toute l'étendue de son diocèse, nous ne nous fussions pas crus obligés de recourir à vous, vos pouvoirs de grand vicaire ayant dû cesser à la mort de ce prélat.[3]

" Enfin, ce qui doit pleinement justifier notre conduite, c'est que nous nous sommes adressés à un évêque[4] qui savait où nous allions et pourquoi nous y allions, et qui en conséquence nous a munis de tous les pouvoirs nécessaires pour faire le bien spirituel des âmes dont la cour nous avait chargé. Dira-t-on qu'il s'est arrogé un droit qu'il n'avait pas ? Le dira qui voudra : pour moi, je ne serai jamais assez téméraire pour le dire ni pour le penser. Parlons ingénuement : on a voulu nous déplacer ; et pour y réussir on a supposé l'illégitimité de notre mission : une ambassade partie

[1] L'évêque de La Rochelle, à cette date, était Augustin de Menou de Charnisay. Il avait d'abord été grand vicaire de Chartres : il fut nommé évêque de La Rochelle au mois d'octobre 1729 et consacré le 10 septembre 1730.

[2] Probablement parent, peut-être même le frère de l'évêque.

[3] Mgr de Pontbriand mourut à Montréal le 8 juin 1760, âgé de 51 ans, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Notre-Dame.

[4] L'évêque de La Rochelle, mentionné précédemment.

d'ici a formé le nœud de toute cette intrigue. Pour tout dire en un mot, on vous en a imposé, et pour vous mieux tromper, l'imposture a pris le masque de la religion.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec un profond respect, votre, etc., DE BONNÉCAMPS."

Inutile d'insister sur les malentendus, les quiproquos, les sophismes dont est tissue cette lettre.

Après l'avoir reçue, l'abbé de l'Ile-Dieu, toujours calme et maître de lui-même, en fit une copie pour la propagande ; puis il écrivit au cardinal préfet. Nous citerons sa lettre qui fait ressortir d'une manière frappante les qualités de sagesse, de prudence et de charité, que nous avons déjà admirées en lui ; elle nous montre aussi plus nettement encore la situation fausse de nos deux jésuites aux îles Saint-Pierre et Miquelon :

" Paris, 21 juillet 1766. Monseigneur, Je crois devoir rappeler à Votre Eminence un article dont j'ai déjà pris la liberté de lui parler et sur lequel je lui ai communiqué les mesures que j'avais prises pour remédier à un abus qui s'est introduit dans deux petites îles de l'Amérique septentrionale qui nous sont restées par le traité de Versailles et de Londres.

" Il s'agit, monseigneur, des îles Saint-Pierre et Miquelon, habitées partie par des Français que nous y avons envoyés, et partie par des Acadiens qui s'y sont réfugiés, après s'être soustraits à la domination anglaise, pour mettre en sûreté leur foi et leur religion.

" J'ai déjà eu l'honneur d'informer Votre Eminence qu'ayant appris que ces deux îles, quoique assez habitées, se trouvaient sans pasteur et sans guide, et par conséquent dépourvues de toute espèce de secours spirituels, et de missionnaires qui eussent les pouvoirs et la juridiction nécessaires pour les leur procurer, j'avais pris la précaution d'obtenir de notre cour la permission de leur envoyer deux missionnaires avec deux brefs de Sa Sainteté, qui m'avaient été remis par Son Excellence Mgr le Nonce, l'un de Préfet, et l'autre de Vice-Préfet apostoliques.

" J'ai déjà pris la liberté de rendre compte à Votre Eminence du sort de ces deux missionnaires, qui, partis d'un de nos ports de France, dès le 28 juillet 1765, n'ont pu arriver à leur destination, et qui après une navigation de plus de quatre mois, la plus pénible et la plus dangereuse, ont été obligés de relâcher à la Martinique, l'une des îles Antilles du sud de l'Amérique septentrionale, où ils ont séjourné quarante jours, et d'où ils ont été obligés de repasser en France, faute de vaisseaux qui pussent les transporter et les rendre à leur première destination.

" J'ai également rendu compte à Votre Eminence du sort d'un de ces deux missionnaires, qui le 22 janvier dernier est mort sous voiles, de fatigue et de maladie, dans sa traversée de la Martinique en France.

"Quant au second, sa santé a souffert au point qu'il est hors d'état de souffrir la mer, et de repasser cette année aux îles dont il s'agit, quel-

que envie qu'il me paraisse avoir de se consacrer de nouveau à l'œuvre de nos missions, quoiqu'il y ait déjà plus de vingt-cinq ans qu'il en supporte et soutient les travaux et les fatigues.

"Au défaut de ces deux missionnaires, je ne me suis point rebuté, monseigneur ; j'ai trouvé deux autres missionnaires, et j'étais prêt à supplier Son Excellence Mgr le Nonce de vouloir bien leur délivrer les deux derniers brefs de Préfet et de Vice-Préfet apostoliques que Sa Sainteté a bien voulu nous accorder ; mais je me suis trouvé arrêté par les dernières lettres que je viens de recevoir des îles Saint-Pierre et Miquelon, et dont j'ai cru devoir adresser copie à Votre Eminence, du moins de celle qui m'a paru la plus intéressante, et qui fera mieux voir à Votre Eminence le risque qu'il y aurait à exposer ces deux îles au scandale d'un débat et d'un conflit de juridiction qui ne pourraient qu'en malédifier les habitants et y porter le trouble et l'inquiétude sur la validité des mariages contractés et des sacrements reçus ; et j'ai d'autant moins osé risquer de faire partir cette année deux missionnaires munis des pouvoirs et de la juridiction du Saint-Siège pour les deux îles dont il s'agit, que les deux qui y sont se croient en droit d'y exercer leurs fonctions, sur le prétexte qu'en partant de France ils ont été approuvés par Mgr l'évêque de La Rochelle : comme si sa juridiction pouvait s'étendre sur un territoire qui n'est d'aucun diocèse et qui n'a jamais fait partie du sien.

"Il est vrai, monseigneur, qu'il est d'usage en France que les évêques du lieu de l'embarquement approuvent les missionnaires qui partent, mais pour la traversée seulement ; et les pouvoirs qu'ils donnent cessent dès que le missionnaire a débarqué dans le port de la colonie pour laquelle il est destiné ; et ce même missionnaire est obligé de prendre de nouveaux pouvoirs de l'Ordinaire ou du premier de ses grands vicaires.

" D'ailleurs, monseigneur, les deux îles dont il s'agit n'ont jamais fait partie de l'évêché de Québec ; n'y pouvant plus communiquer, d'autant qu'elles appartiennent à la France, elles tombent de droit commun sous la juridiction directe et immédiate du saint-siège. Ainsi je pense que le missionnaire qui m'écrit peut être dans la bonne foi, mais qu'il est dans l'erreur, faute de connaître la matière dont il me parle ; car quoiqu'il dise ne me pas connaître, il ne m'est point du tout inconnu, et je sais que c'est un fort honnête homme, qui a été ci-devant au collège des jésuites de Québec, et membre de la Société des Jésuites avant leur dissolution en France. Je le crois de plus très bon mathématicien, mais peu versé sur ce qui regarde la discipline ecclésiastique et la juridiction gracieuse et contentieuse de l'épiscopat ; et cela m'a fait croire ou du moins soupçonner qu'il n'en serait peut-être que plus attaché à son opinion.

" D'ailleurs, il m'a paru par les différentes lettres qui m'ont été écrites et que je viens de recevoir des puissances temporelles des deux susdites îles, qu'on y était disposé à soutenir la validité des pouvoirs des deux missionnaires qui y sont actuellement ; et j'en suis d'autant moins surpris

que les gens du monde entendent peu ou mal, pour l'ordinaire, l'ordre et la subordination de la hiérarchie ecclésiastique : d'où je conclus qu'il n'y aurait aucune sûreté, et qu'il y aurait au contraire du danger à s'en rapporter à leur préjugé. Mais je conçois en même temps que les précautions à prendre sur un pareil abus, et pour y remédier efficacement et sans éclat, demandent beaucoup de prudence et de circonspection.

" Pour cela, monseigneur, et après en avoir conféré avec Mgr le Nonce, j'ai cru devoir d'abord en informer le Ministère de notre cour, et le prévenir de l'irrégularité d'un pareil gouvernement du spirituel des deux îles dont il s'agit, afin qu'il pût et voulût bien dissuader les puissances à qui le gouvernement temporel en est confié, des préjugés dans lesquels ils pourraient être sur cela, au préjudice de la légitimité des mariages contractés, et de la validité des autres sacrements administrés, faute d'approbation et de pouvoirs valides et suffisants pour mettre leurs deux missionnaires qui desservent actuellement ces deux colonies en état et à portée d'y exercer validement les fonctions de leur ministère.

" Par là, monseigneur, nous éviterons un éclat qui sûrement porterait l'alarme ou du moins l'inquiétude dans les consciences des habitants, qui les uns se persuaderaient aisément qu'ils ont reçu indignement les sacrements, et par des ministres qui n'avaient ni le droit ni la faculté de les leur conférer, et les autres, qu'ils n'ont pas licitement contracté, et qu'ils peuvent annuller les mariages qu'ils ont faits et enlever par là aux enfants qui en sont issus leur état naturel et civil : et ce sont, monseigneur, ces différents inconvénients que je supplie Votre Eminence de vouloir bien non-seulement prendre en considération, mais auxquels j'imagine qu'il convient de remédier incessamment par la voie la plus simple et qui fera moins d'éclat, pour ne pas alarmer les consciences, et ne pas donner lieu à la dissolution de mariages contractés de bonne foi et dans la persuasion qu'ils étaient valides.

" Au surplus, monseigneur, je suis bien éloigné de rien proposer sur cela, en fait de moyens, à Votre Eminence. Je dois m'en rapporter à ce qu'elle en décidera. Mais indépendamment de mon respect pour le saint-siège, je crois qu'il serait fort dangereux que les différents missionnaires qui se destinent à ces colonies, qui ne dépendent ni d'un évêque en titre, ni d'un vicaire apostolique évêque *in partibus*, crussent et fussent dans la persuasion qu'il leur suffit pour exercer validement et licitement les fonctions de leur ministère, d'être approuvés par les Ordinaires du lieu de leur embarquement, d'autant que pouvant partir de différents ports du Royaume, ils se trouveraient approuvés par différents Ordinaires, ils se croiraient tous indépendants les uns des autres, et il n'y aurait jamais parmi eux ni autorité reconnue ni subordination pratiquée.

" Quant aux deux missionnaires qui sont actuellement aux îles Saint-Pierre et Miquelon, je les crois deux fort bons prêtres, très réguliers et remplis de zèle ; mais comme je ne reconnais celui qui m'écrit, et dont

j'adresse la lettre à Votre Eminence, du moins la copie, que par le bien qui m'en est revenu et les bons témoignages qui m'en ont été rendus ; et que, quant au second, je ne le reconnais point du tout ; je ne prendrai point sur mon compte de leur adresser les deux brefs de Sa Sainteté, dont Son Excellence Mgr le Nonce est dépositaire ; et plus Elle a la bonté de s'en rapporter à moi sur le choix des sujets qui doivent être revêtus de ses pouvoirs immédiats, moins je prendrai sur mon compte d'en proposer aucun dont je ne sois aussi sûr que de moi-même. Ainsi, j'attendrai sur cela les ordres de Votre Eminence, monseigneur, et je ne prendrai aucun parti que je ne les aie reçus... Je suis, etc., L'abbé de l'Isle-Dieu."

VI

L'abbé de l'Isle-Dieu réussit à trouver deux missionnaires pour les îles Saint-Pierre et Miquelon, MM. Pinabel et Paradis. Le nonce leur remit lui-même les brefs de Sa Sainteté les constituant respectivement préfet et vice-préfet apostoliques. Mais ils n'avaient pas, comme M. Perreault, préfet de la Martinique, la faculté d'approuver d'autres prêtres pour leur venir en aide. L'abbé de l'Isle-Dieu aurait voulu que ce pouvoir leur fût accordé : ils auraient pu ainsi donner la juridiction aux deux jésuites qui desservaient déjà les îles : la population de Saint-Pierre et Miquelon augmentait par le nombre d'Acadiens qui s'y réfugiaient : "Ce qu'il y a encore d'Acadiens en Acadie, sous le gouvernement anglais, écrit l'abbé de l'Isle-Dieu, essaie continuellement de se soustraire à une domination protestante, pour mettre leur foi et leur religion en sûreté, et ne sont ni intimidés par les risques qu'ils courent, ni retenus par les promesses et les offres qu'on leur fait [1]." Il nous apprend, dans une autre lettre, que près de deux cents Acadiens se réfugièrent à Saint-Pierre et Miquelon vers la fin de 1766.[2]

---

[1] Archives du Vatican, Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu au card. Castelli, Paris, 6 oct. 1766.

[2] *Ibid.* Lettre du même au même, Paris, 9 fév. 1767.—Tout ce qui regarde l'infortunée population acadienne est digne d'intérêt. Nous lisons dans une autre lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu, en date du 24 août 1767 : "Votre Eminence verra, par le petit mémoire ci-joint, que nous avons déjà établi 78 familles (d'Acadiens) dans le diocèse de Vannes ; mais il nous en reste encore de 5 à 600, c'est-à-dire plus de 3,000 habitants, que la cour et le ministère se disposent à établir en différentes provinces du Royaume, et s'il est possible, dans une seule et même, en leur donnant des terres incultes et non habitées, et les secours d'encouragement et de moyens de facultés pour s'y établir....

"Nous allons faire incessament la transmigration et la réunion de 5 à 600 familles sur les terres qui vont leur être destinées, dans la vue d'en faire et d'en reformer en France une nouvelle petite Acadie, j'ai pensé dire une nouvelle église de Jérusalem, car ils y vivaient comme les premiers chrétiens de la primitive Eglise. Et c'est là, monseigneur, ce qui serait capable de me faire verser des larmes de sang sur leur état actuel ou du moins ce qui me fait désirer si ardemment de pouvoir les rassembler de façon à ne faire plus pour ainsi dire qu'une seule famille, et de pouvoir leur procurer de dignes ministres qui les rappellent à leur premier esprit de religion et de piété..."

MM. Pinabel et Paradis ne purent se rendre à leur poste en 1766. Au printemps de 1767, M. Julien Becquet fut substitué comme préfet à M. Pinabel : voici ce que l'abbé de l'Isle-Dieu écrivait à la propagande au sujet du nouveau titulaire :

"M. Julien Becquet, du diocèse de Paris, a été élevé au séminaire du Saint-Esprit, qui m'a toujours fourni, depuis trente-sept ans, tous les sujets dont j'ai eu besoin pour toutes nos colonies de l'Amérique septentrionale, et est de plus parent du supérieur de cette maison. C'est un excellent sujet à tous égards, du côté du zèle, de la capacité et de l'expérience de notre saint ministère, et qui de plus, et depuis longtemps, cherchait à se dévouer et à se consacrer à l'œuvre de nos missions..."

Puis il ajoutait au sujet des PP. de Bonnécamps et Ardilliers :

"Quant aux deux jésuites, je crois qu'ils n'ont jamais eu d'autre mission pour desservir les deux îles que celle de notre cour, ni d'autre approbation que celle de l'évêque de leur embarquement, et simplement pour leur traversée ; et comme je dois vous parler, monseigneur, avec toute la sincérité qu'exige de moi la confiance dont vous voulez bien m'honorer, j'ai toujours cru apercevoir que l'intention de notre cour était de les faire repasser en France, sous la juridiction de l'Ordinaire du lieu de leur naissance et de leur origine, et je crois de plus qu'ils n'auraient aucun moyen de l'éviter que celui de se rendre à Québec dans leur maison qui subsiste encore, et sous la juridiction de l'évêque de Québec...

"D'ailleurs, monseigneur, permettez-moi de le représenter à Votre Eminence, de qui tiendraient-ils leurs pouvoirs et la faculté d'exercer les fonctions de leur ministère dans les îles dont il s'agit, dès que les deux Préfet et Vice-Préfet apostoliques que le saint-siège y a nommés ne peuvent y associer que des ecclésiastiques directement approuvés par Sa Sainteté ?

"Dira-t-on qu'ils le sont de droit par les pouvoirs communicatifs que Sa Sainteté a accordés à leur général, et que leur premier supérieur majeur régulier a pu, de droit, leur communiquer ? Ce serait réveiller contre eux les dispositions peu favorables de notre cour et l'animosité de toutes les cours souveraines du Royaume contre ce saint institut, dont l'abolition nous laisse à tous égards un grand vide, sur lequel il ne nous reste, à nous autres petits particuliers, que la ressource d'en gémir devant Dieu, dès que nous ne pouvons y remédier...." [1]

Il est probable que les deux préfet et vice-préfet de Saint-Pierre et Miquelon furent autorisés à s'adjoindre d'autres missionnaires, car l'abbé de l'Isle-Dieu écrivait encore à la propagande quelques mois plus tard : "Je leur ai recommandé d'avoir beaucoup d'égards et de considération pour eux (les PP. de Bonnécamps et Ardilliers), comme de ne faire aucune difficulté de les approuver, si le besoin le requérait, mais de ne le

[1] Archives du Vatican, Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu au cardinal préfet de la propagande, Paris, 6 avril 1767.

faire que sur et d'après la demande que les puissances temporelles (les gouverneur et commandant) leur en feraient, pour ne pas paraître vouloir grossir leur petit clergé, ni retenir dans les deux îles plus de missionnaires que notre cour et le ministère ne voudront y en entretenir ; et cela, monseigneur, pour n'y pas retenir un plus grand nombre d'habitants qu'elles n'en peuvent comporter...[1] "

Le pape Clément XIII, usant de la plénitude de son pouvoir, venait d'ailleurs de lancer un bref revalidant les actes accomplis par nos deux missionnaires et nuls par défaut de juridiction, revalidant spécialement *in radice* les mariages contractés en leur présence. Il recommandait seulement au préfet de ne faire connaître ce bref que dans le cas d'une grave nécessité, afin sans doute de ne pas troubler inutilement les consciences[2].

Que devinrent les PP. de Bonnécamps et Ardilliers après l'arrivée de MM. Becquet, préfet apostolique, et Paradis, vice-préfet, dans l'automne de 1767 ? Demeurèrent-ils encore quelque temps à Saint-Pierre et Miquelon ? Quels furent leurs principaux actes d'administration durant leur séjour aux îles ? Autant de questions sur lesquelles nous n'avons aucun document pour jeter quelque lumière. Une lettre d'un missionnaire actuel des îles nous apprend que, lorsque les Anglais s'en emparèrent en 1778, ils en brûlèrent toutes les archives : " Le premier acte officiel que nous ayons, dit-il, date de 1816."[3]

Ce qui est certain, c'est que M. Becquet y était encore préfet apostolique en 1770. En 1784, après la reddition des îles à la France, c'était M. Paradis qui en était préfet, et il avait avec lui comme vice-préfet M. de Longueville. Mais il paraît que le nouveau préfet apostolique n'était guère à la hauteur de sa mission : M. de Villars écrivant à la propagande lui communiquait une lettre de M. Henri, chirurgien-major aux îles Saint-Pierre et Miquelon :

" Nous avons, disait M. Henri, M. l'abbé Paradis, préfet apostolique, qui doit vous écrire, à ce qu'il m'a dit, pour vous demander un missionnaire. Cette colonie a grand besoin d'un homme ferme et qui ait de la tête ; il est temps qu'il nous vienne, car la religion s'affaiblit furieusement dans notre peuple ; et si j'ose vous dire, la plupart n'en ont point. M. Paradis est un galant homme, sans talents pour être chef d'une colonie. C'est un bon ecclésiastique dans une communauté."

M. de Villars ajoutait : " Comme M. Henri est un homme de bon sens et honnête, et que son témoignage s'accorde avec celui de M. Becquet,

[1] Archives du Vatican, Lettre du même au même, Paris, 15 juin 1767.

[2] *Ibid.*, Bref de Clément XIII, mars 1867.

[3] Lettre de l'abbé Cl. Fonie à Mgr Gagnon, île Saint-Pierre, 10 mai 1897.—On lit aussi dans une lettre de M. de Villars au card. Castelli, Paris, 9 nov. 1778 : " Nous venons d'apprendre que les Anglais se sont emparés depuis peu de ces deux îles, et qu'ils en ont transporté les habitants ailleurs, au nombre de 300 familles." (Archives de la propagande.)

ancien préfet apostolique à Miquelon, j'ai cru devoir envoyer à Votre Eminence un extrait de sa lettre. Elle peut se rappeler mes craintes à ce sujet, et dont je lui fis part dans le temps, *ex visu et auditu*...[1] "

Il écrivait encore quelques semaines plus tard : " Je viens de recevoir une lettre de M. Paradis, préfet apostolique à Miquelon. Elle est tout à fait singulière et originale. La signature est ainsi : *Paradis, sous le nom de Préfet apostolique.*" Puis, citant un passage de la lettre : " Votre Eminence comprend mieux que moi par ce détail combien l'on aurait besoin, dans ces îles éloignées, d'un préfet apostolique homme de tête et de mérite. La piété seule ne suffit pas...[2] "

Quelques années plus tard, M. de Longueville était préfet apostolique aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

VII

Vers le même temps, en 1790, mourait le P. de Bonnécamps au château de l'amiral de Tronjoly,[3] près de Gourin, dans le Morbihan, en Bretagne. Voici l'extrait de son acte mortuaire, tel qu'il se trouve dans l'*Inventaire des Archives départementales du Morbihan :*

" 29 mai 1790. Inhumation dans l'église Notre-Dame (de Gourin) de Vénérable Messire Joseph-Pierre de Bonnécamps, prêtre, ci-devant membre de la Société de Jésus, originaire de Vannes, décédé au château de Tronjoly, à l'âge de 84 ans.[4] "

Le château de Tronjoly existe encore : il s'élève au nord-est de Gourin, à la porte même du village. C'est une grande maison confortable, entourée d'un beau parc arrosé d'eaux vives. On y conserve un vieux meuble qui a appartenu au savant jésuite, et quelques livres qui portent son nom : " l'abbé de Bonnécamps, prestre".

Le propriétaire actuel du château, le comte de Lescouët,[5] maire de Gourin et membre du Conseil général du Morbihan, descend de l'amiral de Tronjoly : un de ses ancêtres, Jean-Baptiste Ronxel, seigneur de Lescouët, épousa le 19 octobre 1779 Mlle Anna-Jacquette L'Ollivier de Tronjoly, fille de l'amiral François-Jean-Baptiste L'Ollivier de Tronjoly et de Françoise-Guillemette de Quélen, d'une vieille famille bretonne dont est sorti Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

---

[1] Archives de la Propagande, Lettre de M. de Villars au cardinal Antonelli, Paris, 17 janvier 1785.

[2] *Ibid.*, Lettre du même au même, Paris, 7 février 1785.

[3] *La Jeunesse de Bougainville et la Guerre de Sept Ans*, par René de Kerallain, p. 97.

[4] Nous devons cet extrait à l'obligeance de M. de Kerallain, ainsi que la plupart des renseignements qui vont suivre.

[5] Mme de Lescouët est une demoiselle de Carné, d'une des plus vieilles familles de Bretagne, à laquelle appartenait le comte de Carné, membre de l'Académie française.

D'après M. de Lescouët, le P. de Bonnécamps aurait été appelé à Tronjoly comme précepteur des enfants de l'amiral. Nous venons de voir qu'il y est décédé en 1790 à l'âge de 84 ans : il faut supposer qu'il y résidait depuis assez longtemps, car on n'aurait pu lui confier de pareilles fonctions dans son vieil âge. On peut donc conjecturer vraisemblablement que son entrée au château remontait au moins à une vingtaine d'années, disons à l'époque (1768 ou 1769) où il fut probablement obligé de s'éloigner des îles Saint-Pierre et Miquelon, n'y ayant pas les pouvoirs authentiques nécessaires pour exercer le saint ministère où l'avait entraîné son zèle.

Mais comment et à quelle occasion fut-il rencontré alors par l'amiral de Tronjoly, qui lui donna si opportunément l'hospitalité ? D'après certains documents aux archives de la Marine, l'amiral paraît avoir eu pour mission spéciale du gouvernement, à cette époque, de protéger les pêcheries françaises de Terreneuve. Il stationnait donc évidemment lui-même aux îles Saint-Pierre et Miquelon, ou du moins il avait occasion d'y aller fréquemment. Sans en avoir la preuve, c'est lui peut-être qui, dans l'intérêt spirituel des résidents français, y avait attiré son compatriote qu'il connaissait parfaitement, qui appartenait comme lui au diocèse de Vannes : et l'on comprend facilement qu'il lui ait offert un asile dans son château, lorsqu'il le vit obligé de rentrer en France. Nous savons par une lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu que nous avons citée, "que c'était l'intention de la cour de faire repasser en France les deux jésuites des îles Saint-Pierre et Miquelon sous la juridiction de l'Ordinaire du lieu de leur naissance et de leur origine ".

Le P. de Bonnécamps se chargea volontiers de l'éducation des enfants de l'amiral. Il coula des jours heureux dans ce vieux château breton, au milieu de cette noble famille qui l'avait accueilli avec tant de bienveillance, dans la compagnie de ses livres, occupé à ses études et à ses travaux scientifiques qui avaient toujours fait le charme de sa vie.

Le château de Tronjoly était d'ailleurs le rendez-vous d'une société d'élite, que le père devait être heureux de rencontrer. Il y faisait sans doute lui-même bonne figure, car nous savons, par le témoignage de Bougainville, que sa conversation n'avait rien d'austère : elle était aimable et intéressante. Que de fois, sans doute, il eut occasion de rencontrer chez l'amiral d'anciens officiers français ou autres personnages qu'il avait connus au Canada ! Il dut certainement y revoir Bougainville et s'entretenir avec lui des choses canadiennes : car le jeune et brillant officier avait épousé Mlle de Montendre, dont le centre familial était au château de Kerdrého, à quelques lieues seulement de Gourin.

Le P. de Bonnécamps mourut avant les mauvais jours de la révolution française : il n'en connut pas du moins toutes les horreurs. Il s'éteignit tranquillement dans le château où il avait coulé des jours si heureux et si paisibles. Quatre ans plus tard ce château était fermé.... Il ne fut rouvert qu'en 1830.